

## Contrat unique : le gouffre aux chimères

Vittorio de Filippis et Christian Losson, *Libération*, 24 Octobre 2014

**La fin du système CDD-CDI, vieille lune libérale, pourrait certes « fluidifier » le marché du travail, mais ne créerait pas d'emploi, selon les rares études existantes.**



Jeudi, sur BFMTV et RMC, il jugeait « l'idée intéressante ». Mercredi, dans *l'Obs*, il constatait que « les partenaires sociaux » n'en voulaient pas, mais « que cela ne veut pas dire que ce n'était pas intéressant ». Manuel Valls parlait du contrat de travail unique, qu'il aimerait donc voir discuté face à un marché du travail qui « ne crée pas assez d'emplois » et « génère des inégalités importantes ».

Reprenant sa rengaine contre les « sujets tabous » et « les totems », le Premier ministre entend « libérer les énergies ». Il surfe surtout sur les propos du Prix Nobel d'économie 2014, le Français Jean Tirole, auteur avec Olivier Blanchard, actuel économiste en chef du FMI, d'une étude publiée en 2003 sur la protection de l'emploi et les procédures de licenciement. Dans laquelle ils militent pour l'instauration d'un contrat unique - « pour protéger le salarié et non l'emploi » - assortie de la création d'un système de bonus-malus (une taxe pour les entreprises qui licencient, une réduction des cotisations patronales pour les autres). Une piste que rêverait de voir « creusée en profondeur » Pierre Gattaz, le patron du Medef, qui confiait il y a une semaine à *la Tribune* que, venant d'un Nobel, « ce ne sont pas des idées stupides ».

**DUALISME.** Le contrat de travail unique, sous des formes et des expérimentations différentes, ressemble à un serpent de mer qui remonte à la surface, en France, avec la régularité d'un métronome, depuis plus de dix ans. Dès 2004, Nicolas Sarkozy, alors, ministre de l'Economie, sollicite un rapport sur « la sécurité sociale professionnelle » rédigé par deux économistes, Pierre Cahuc et Francis Kramarz, qui dénoncent le profond dualisme du marché du travail français. Ils reviennent notamment sur la difficulté de l'accès aux crédits immobiliers ou au logement locatif des CDD. Et assurent que les contrats de travail induisent « une instabilité extrême ».

Dès 2005, le gouvernement Villepin met en place un contrat nouvelle embauche. Les entreprises de moins de 20 salariés peuvent licencier sans motif après une période d'essai de deux ans. Il tente de l'étendre aux jeunes de moins de 26 ans, le fameux CPE. Les deux réformes sont finalement rejetées : la première parce que la durée d'essai est jugée excessive et que l'Organisation internationale du travail fustige un tel deal ; la deuxième face à l'ampleur de la mobilisation étudiante et syndicale. Sarkozy inscrira à son tour le contrat unique dans son programme en 2007 : pas d'obligation de reclassement, pas de motifs économiques requis en cas de rupture. Mais une indemnité de 10 % des salaires versés depuis le début du contrat. « Flexibilité honteuse », flinguent les syndicats. « Risque financier hors de proportion », dézinguent les patrons.

**PREUVE.** Sept ans plus tard, et malgré la crise, les syndicats n'ont pas changé de position. « La solution n'est pas de raboter vers le bas avec un contrat unique dont aucune étude ne prouve qu'il créerait de l'emploi, résume pour *Libération* Bernadette Ségol, secrétaire générale de la Confédération européenne des syndicats. C'est une tentative déplus de déréglementer le marché du travail. » Et d'ajouter : « Les pays qui ont le plus assoupli les conditions de licenciements des CDI ne sont pas, et de loin, les pays où la précarité a reculé, bien au contraire. » La preuve, avec le « contrat zéro heure » en Grande-Bretagne, où plus de 1,5 million d'employés doivent être disponibles 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, payés 7,30 euros de l'heure.

Partisans ou non d'un contrat unique, les économistes s'entendent sur un point: « Une protection élevée » du contrat de travail n'a pas pour corollaire un taux de chômage élevé. Mais les pays où les salariés sont relativement bien protégés grâce à des CDI ont en revanche un marché du travail moins fluide avec, en prime, une durée moyenne du chômage plus longue. Pourtant, « rien ne permet d'affirmer qu'un contrat de travail unique permettrait d'augmenter le niveau de l'emploi », estime Michel Husson, chercheur à l'Institut de recherches économiques et sociales. « On peut seulement admettre que cela permettra d'accélérer les entrants et les sortants sur le marché du travail. » Pour le reste, le chercheur est très critique sur l'idée d'un contrat unique : « Ce gouvernement tente de faire porter la responsabilité du chômage sur les CDI, dit-il. On les fait apparaître comme des privilégiés qui devraient, par esprit de solidarité, s'ajuster vers le bas. » Et d'ajouter : « C'est cynique et ça évite de débattre du reste, par exemple d'une relance par la demande. »

N'empêche, rétorque Jean-Olivier Hairault, de l'Ecole d'économie de Paris, « l'hyperprotection des CDI introduit une trop grande incertitude pour les firmes qui souhaitent licencier et s'exposent à la justice prud'homale ». Résultat; elles rechignent à s'engager sur des embauches à long terme, et « il y a peu de sorties et encore moins d'entrés ».

L'Insee l'assure : on comptait seulement 5 % d'embauches en CDI en 2012 contre 50 % en 1982. « Mais ce mouvement vient de loin, rappelle Gérard Cornilleau, de l'OFCE. En assouplissant trop la législation des CDD, on a encouragé leur recours. » Quitte à créer des trappes à précarité pour les «out», les hors-CDI. « Depuis la crise, rappelle ainsi Stefano Scarpetta, chef de la division emploi à l'OCDE, 80 % des emplois créés sont des CDD en Espagne, 70 % en France, 50 % en Allemagne. » Avec, au bout, moins d'un quart des postes qui décrochent le «in» du CDI. La faute à cette « rigidité », du marché du travail, ou, plus sûrement, à la crise qui s'éternise et aux politiques austéritaires qui alimentent la crise ? « Plus le niveau du chômage diminue, plus le dualisme diminue », note ainsi Gérard Cornilleau.

« Peut-être, mais la France et d'autres pays doivent néanmoins réduire les deux mondes qui séparent les CDD et les CDI, reprend Scarpetta, de l'OCDE. Ce qui ne veut pas veut dire qu'il ne faut pas veiller à la qualité de l'emploi créé. » Et de citer le Royaume-Uni, au taux de chômage et aux CDD faibles, mais aux nouveaux jobs précaires « qui posent problème ».

**ANTIENNE.** L'Hexagone serait donc « ce modèle passéiste pétri de rigidités et de protections sclérosantes », pour reprendre une antienne très en vogue ? Pas si simple. Même la libérale OCDE le reconnaît. Sur une échelle de 0 à 6 mesurant l'indice de « protection de l'emploi » d'une vingtaine de pays développé, la France affiche un score de 2,5 sur 6. Sans surprise, les Etats-Unis et leur marché du travail hyperdérégulé pointent chaque année à plus ou moins 0,17. En revanche, la France protège moins que l'Allemagne, qui affiche un indice de 3 sur 6.

Le contrat unique, vrai-faux remède miracle? Une étude publiée en 2013, cosignée par l'économiste Etienne Wasmer, concluait ainsi : « Le contrat unique est pour certains un quid pro quo [échange de bons procédés] qui consiste à supprimer les contrats temporaires en échange d'une période d'essai plus longue... » Mais il peut, ajoutait l'étude, « être un quiproquo s'il ne dit pas clairement que cette réduction de la protection des emplois permanents est l'élément central d'une réforme qu'il ne fait qu'habiller. »